

### *L'Ajournement*

Les conséquences de ce retard sont presque criminelles. À Toronto, les fonctionnaires municipaux compétents attendent impatiemment depuis décembre les annonces et les budgets dans le cadre du programme PAREL. Au sujet des programmes pour les propriétaires et les handicapés, on leur a dit que les fonds seraient débloqués au début d'avril. Ils attendent toujours. Il existe des urgences réelles auxquelles ils ne peuvent pas faire face. À Toronto, les agents des services municipaux comme la Société de logement à but non lucratif sont sur le point d'envoyer leurs clients poser leur candidature aux programmes provinciaux de remise en état de l'Ontario, qui sont loin de valoir le programme fédéral destiné aux propriétaires, car ils n'ont pas la moindre idée de la date à laquelle le budget fédéral du PAREL se manifesterait. On a promis mois après mois que les crédits arrivaient, que les formules de demande arrivaient, que les critères arrivaient, mais seules les rumeurs sont arrivées.

Voici un exemple des tragiques conséquences de ce retard: Un Torontois handicapé a demandé l'aide du PAREL pour pouvoir sortir sa chaise roulante motorisée de chez lui. Dernièrement, il a dû se rendre à l'hôpital trois jours par semaine et comme il n'avait pas obtenu l'aide du PAREL pour aménager l'accès à son domicile, il a été obligé de se payer chaque fois le taxi sur sa maigre pension.

Les conséquences ne s'arrêtent pas là. Toute la saison de la construction du nord du Manitoba risque d'être complètement perdue parce qu'il faudrait transporter les matériaux de construction par route en plein hiver. Il va maintenant falloir attendre l'année prochaine. Les groupes coopératifs et à but non lucratif qui auront la chance d'obtenir un jour des fonds de démarrage vont vraisemblablement construire à l'automne et à l'hiver prochain et payer des rallonges parce qu'il faudra chauffer le béton et mettre en place toutes les procédures coûteuses de construction en saison froide. Ce sera autant d'argent qui n'ira pas dans d'autres aspects de la construction qui auraient ajouté à son confort et à sa qualité. Cela pourrait même diminuer le nombre de constructions. C'est de l'argent qui servira à payer le retard du ministre.

À mon avis, le ministre a fait preuve d'une négligence presque criminelle. Des sans-abris sont morts à Toronto. Un locataire mis à la rue s'est suicidé à Vancouver. Quand on interroge les responsables à la Chambre des communes et qu'on fait état des besoins pressants des Canadiens en matière de logement, on nous répond presque invariablement que des négociations sont en cours avec les provinces et qu'un programme de logement plus substantiel pour les Canadiens nécessiteux sera bientôt prêt... pourvu qu'ils vivent assez longtemps.

Je pense que le ministre et les responsables de la SCHL continuent sans s'en rendre compte d'induire en erreur les députés et le public. La semaine dernière, j'ai reçu à mon bureau un avis du ministre annonçant qu'il avait autorisé les crédits nécessaires pour les projets PAREL de 1986. C'est faux. Aujourd'hui aucun agent de projet n'avait été prévenu. Dans son communiqué le ministre disait ceci: «La SCHL communiquera sous peu avec les autorités municipales et les agents de projets pour les informer des montants alloués dans le cadre du programme PAREL». «Sous peu» n'est pas synonyme de «maintenant». Le

programme n'a pas encore débuté. Le ministre ajoute également que le programme de logement locatif et le programme de logement pour les invalides seront amorcés dès que les modifications aux règlements auront été apportées. Je m'attends à ce que cela soit terminé «sous peu». «Sous peu» encore une fois ne veut pas dire «maintenant». Puisque le ministre répète la même chose depuis décembre, faudrait-il attendre cinq mois encore?

• (1805)

**M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada):** Monsieur le Président, le ministre et ses fonctionnaires sont sur le point de terminer une vaste campagne de consultations et de négociations en matière de logement dont l'objet est de venir en aide aux Canadiens les plus nécessiteux. Pour ce faire, ils ont tenu des rencontres avec les provinces et de nombreux intervenants dans le domaine du logement, des associations sans but lucratif, des organismes autochtones, des représentants de l'immobilier et du bâtiment en général. En outre, plus de 300 mémoires écrits ont été examinés.

Au cours des derniers mois, la planification et les négociations entreprises avec les provinces ont abouti à la mise en oeuvre de programmes de logements sociaux qui respectent les objectifs fédéraux tout en répondant aux besoins identifiés par les provinces et les territoires. Mais le plus important, c'est que les mesures à frais partagés, qui sont axées sur les ménages les plus nécessiteux au chapitre de l'habitation, doubleront le nombre d'unités construites cette année à l'intention des personnes qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur budget pour se loger de façon convenable.

Les négociations ont été parfois complexes, mais le ministre se réjouit maintenant de pouvoir annoncer que huit ententes globales ont déjà été conclues, des ententes qui illustrent bien l'avantage de dispositions communes entre gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut aussi signaler d'autres accords opérationnels détaillés conclus avec deux provinces, dont les dispositions définitives devraient toutes être arrêtées au cours des prochaines semaines. Le ministre a autorisé la publication des budgets prévus pour le Programme de remise en état des logements, une mesure qui concerne et les propriétaires et les autochtones des réserves qui souhaitent rénover leur logement. Le restant des budgets du PAREL seront alloués sous peu. Le ministre tient aussi à rappeler à la Chambre que le Projet coopératif d'habitation est bien amorcé. Des groupes de commanditaires soumettent actuellement des projets de construction à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les fonctionnaires de cette société s'apprennent à choisir ceux qui seront évalués en 1986. Des modalités de financement au titre du développement résidentiel sont offertes aux groupes en question pour les aider à mener leur projet à terme.

Somme toute, la mise en oeuvre de ces programmes est bien engagée et nous nous attendons à ce que toutes les dispositions soient arrêtées d'ici les prochaines semaines.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA LIVRAISON À  
DOMICILE PAR L'ENTREPRISE PRIVÉE

**Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre):** Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour poursuivre la question